

PETR du Pays de la Déodat  
**Conseil Syndical du 19 mars 2019**  
**PROCES VERBAL**

**REÇU LE :**

**26 MARS 2019**

SOUS-PREFECTURE de  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

## INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 19h20.

**Elus votant présents :**

**Messieurs** Yves BONJEAN (arrivé à 19h30 et donc compté votant dès la 2<sup>ème</sup> délibération), Lucien DEBLAY, Gilles DRUSCH, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

**Excusés :**

**Titulaires et suppléants :**

**Messieurs** Patrice FÈVE et Jean-Louis MENTREL

**Invités d'honneur :**

**Messieurs** Gérard CHERPION, Député des Vosges et David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges  
**Mesdames** Martine GIMMILLARO, Conseillère Départementale et Sylvie SIFFERMANN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Dié des Vosges

*8 membres titulaires au Conseil Syndical – 7 élus votants sont présents*

Monsieur Lucien DEBLAY est nommé Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 18 décembre 2018 à l'unanimité.

### **Délibération n°20190319/001: Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le **Président** sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

« Semaine de la Forêt 2019 : demande de subvention au Département des Vosges », délibération étant nécessaire pour compléter le dossier de demande de subvention au Département des Vosges

Il est proposé au Conseil Syndical :

**D'accepter** d'ajouter ce point à l'ordre du jour :

**De dire que** ce point fera l'objet de la délibération qui suivra

*Délibération votée à l'unanimité*

L'ordre du jour démarre ensuite avec les questions diverses suivies de la délibération ajoutée et des délibérations initialement prévues.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Présentation de la TVB**

Le **Président** passe la parole à **Pauline BARRIER**, Chargée de mission TVB qui fait une présentation détaillée du programme d'actions de l'année 2018 de la TVB et des objectifs 2019.

**Philippe GEORGEL**, Vice-Président en charge du suivi du dossier précise que

- la population totale des 2 Pays fusionnés représente plus de 50% de la population des Vosges.
- En 2019, l'étude sur la trame prairiale est lancée.
- La chargée de mission va accompagner la communauté d'agglomération de SDDV dans la réponse à un AMI pour la création 20 mares.
- Le COPIL TVB qui a lieu au mois de janvier a vu une très bonne mobilisation de l'ensemble des partenaires.
- Les communes sollicitent davantage les services du Pays dans l'élaboration ou la modification des documents d'urbanisme.

**Suite aux prises de parole, il est précisé que :**

- Monsieur Lucien DEBLAY a pris connaissance de ce sujet lors de sa Vice-Présidence au SCOT d'Epinal.

- Monsieur Pascal MOHR évoque que le cabinet d'étude qui travaille sur le PLUIH de la Communauté d'agglomération de SDDV prend en compte les travaux TVB du Pays.

## Contrat de ruralité 2018

Le Président présente la synthèse des actions retenues au contrat de ruralité 2018 :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total (HT)	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)	Bureau d'Information Touristique de Plainfaing	Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	267 281,67 €	95 128,67 €	106 913 € (DSIL)	65 240 € (Conseil Départemental)
	Réhabilitation de la patinoire et de la piscine (hors centre de bien être)	Commune de Gérardmer	12 450 972,33 €	10 661 943,33 €	244 629 € (DSIL) 480 000 € (DETR)	1 000 000 € (Conseil Régional) 64 400 € (Conseil Départemental)
La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/Bourgs	Aménagement de la traversée de Moyenmoutier – phase 2	Commune de Moyenmoutier	1 140 012,50 €	625 009,50 €	230 000,00 € (DSIL) 285 003 € (DETR)	
Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Travaux dans la cour du groupe scolaire et sur l'avenue de la gare – Le Val d'Ajol	Commune du Val d'Ajol	623 471,20 €	302 037,20 €	65 811 € (DSIL) 155 868 € (DETR)	99 755 € (Conseil Départemental)
	Liaison voie verte à Etival (extension de la voie verte des Abbayes)	Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	181 542 €	66 626 €	72 617 € (DSIL)	42 299 € (Conseil Départemental)
La transition écologique et énergétique	Travaux de rénovation du réseau d'éclairage public - Fresse-sur-Moselle	Commune de Fresse-sur-Moselle	558 485 €	282 551 €	100 184 € (DSIL) 160 000 € (DETR)	15 750 € (Conseil Départemental)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	DSIL « contrat de ruralité »
1 901 025 €	1 080 871 €	820 154 €

*A noter que sur 2019, le contrat de ruralité bascule vers de nouvelles lignes et que nous sommes toujours dans l'attente de l'enveloppe financière attribuée.*

## Journée Européenne du 9 mai 2019

Le Président donne la parole à Guillaume CORNIL, directeur adjoint du PETR qui expose :

Dans le cadre du mois de l'Europe, la ville de Saint-Dié-des-Vosges organise différentes actions et notamment une table ronde le 9 mai 2019 sur le thème des projets européens dans la Déodatie.

A ce titre et en l'absence du Président du GAL, Guillaume CORNIL y participera.

## Semaine de la forêt : du 24 au 26 mai 2019

Le Président donne la parole à Philippe GEORGEL, Vice-président en charge du suivi du dossier, qui expose :

Cette année, la semaine de la forêt se déroule sur trois jours les 24 – 25 et mai 2019. Ce sont 24 animations qui auront lieu sur l'ensemble du territoire du PETR du Pays de la Déodatie. La nouveauté 2019 réside dans l'ouverture aux

professionnels de la filière bois et l'organisation d'une table ronde sur le thème « la forêt : une passion commune, des regards différents » en partenariat avec l'association des propriétaires forestiers de Vosges dans le cadre de leur assemblée générale à Saint-Jean-d'Ormont.

### Fusion des 2 PETR

Le cabinet KPMG travaille sur la phase 2 « détermination des compétences, actions et services du PETR fusionné » : trois scénarii seront présentés.

Le rendu est prévu le 28 mars prochain lors du prochain COPIL.

### Gamme mobiliers urbains

Il est proposé au conseil de pouvoir proposer à des territoires extérieurs notre gamme de mobiliers urbains en l'étoffant : pergola, banc chaise longue... pour 15 éléments et aux collectivités extérieures au Pays.

*Avis favorable des membres du Conseil Syndical*

## DELIBERATIONS

### Délibération n°20190319/002: semaine de la forêt 2019 : demande de subvention au Département des Vosges

Le Président passe la parole à Guillaume CORNIL, Directeur Adjoint du PETR qui expose :

Il est possible de solliciter le Département des Vosges par le biais du programme « Education au Développement Durable par la transition Ecologique » et obtenir jusqu'à 40% de subvention sur les dépenses éligibles pour la semaine de la forêt inscrite au BP 2019 à hauteur de 6 500 euros de dépenses en autofinancement.

3

Présentation du budget prévisionnel 2019 du projet incluant l'aide du Département :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC	Débiteur	Montant
Prestations d'animations / Conférences	2 537,35	Département des Vosges	2 546,38
Frais de déplacements		Autofinancement	3 819,58
Frais d'organisation	338,61		
Communication	3 490,00		
<b>TOTAL</b>	<b>6 365,96</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 365,96</b>

Il est proposé au Conseil Syndical :

De valider le budget prévisionnel 2019 de la Semaine de la Forêt 2019 incluant la recette du Département

D'autoriser le Président à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- L'innovation pour cette semaine organisée en 2019 est le partenariat avec la forêt privée

Le Président soumet la délibération au vote.

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20190319/003 : Habiter Mieux en Déodat : Demande de financements pour les travaux

Le Président expose :

Les travaux réalisés par des particuliers dans le cadre du programme Habiter Mieux en Déodat bénéficient de subventions de l'ANAH, de la Région Grand Est, du Département des Vosges et des Collectivités Locales adhérentes au programme.

Les aides attribuées sont débloquées au fur et à mesure de l'utilisation des crédits.

Il est proposé au Conseil Syndical :

**D'autoriser** le Président à

- Solliciter une nouvelle enveloppe d'aides aux travaux apportées par le Conseil Départemental et le Conseil Régional
- Solliciter toutes les aides financières possibles permettant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général labellisé Habiter Mieux
- signer tous les documents nécessaires

**Suite aux prises de parole, il est précisé que :**

- le programme HMD vient de dépasser les 1 000 dossiers déposés.  
Une conférence de presse sera organisée pour le programme HMD et elle sera organisée en fonction de l'agenda du Préfet afin que ce dernier puisse être présent pour cet événement

**Le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### **Délibération n°20190319/004 : Clauses d'insertion 2019 : demande de financement FSE et Région Grand Est**

Le Président passe la parole à Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR qui expose :

Un engagement pluriannuel de 2018 à 2020 par la Région Grand Est est acté par la convention régionale « mise en œuvre des clauses sociales d'insertion 2018-2020 », notifiée le 23 juillet 2018, par laquelle l'engagement de la Région Grand Est doit faire l'objet d'un avenant pour les années 2019 et 2020

Il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de financement à la Région Grand Est pour l'année 2019 ainsi qu'au Fonds Social Européen au titre du programme « Emploi et Inclusion » pour l'année 2019.

4

Présentation du budget prévisionnel du poste 2019:

Objet	Dépenses		Recettes	
	Montant € TTC	Financiers	Montant	
Chargé de mission « facilitatrice des clauses sociales »	24 000.00	FSE	9 580.00	
Dépenses indirectes de personnels (15% du salaire annuel chargé)	3 600.00	Région Grand Est	12 500.00	
		Autofinancement	5 520.00	
<b>TOTAL</b>	<b>27 600.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 600.00</b>	

Il est proposé au Conseil Syndical :

**De valider** le budget prévisionnel 2019 présenté ci-dessus

**D'autoriser** le Président à solliciter l'aide de la Région Grand Est et du FSE au titre de l'année 2019 et à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce projet

**De dire que** les crédits liés au projet ont bien été inscrits au BP 2019 lors de son vote le 18 décembre 2018

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### **Délibération n°20190319/005 : Bistrot de Pays : actualisation du plan de financement du projet de coopération**

Le Président passe la parole à Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR et Denis HENRY, Vice-Président en charge du suivi du dossier qui expose :

Afin de pouvoir bénéficier des aides Leader et Région pour le projet de coopération qui permet de valoriser le réseau des bistrots de pays à l'échelle du Grand Est et de mutualiser les moyens à l'échelle du Grand Est avec le Pays de Chaumont et le territoire d'Othe Armance

Il est nécessaire de valider le plan de financement 2018/2019 actualisé faisant suite à la délibération n°20180418/006 validant le plan de financement du projet dont le montant global prévisionnel du projet était de 21 587.80€ HT soit 25 905.36€ TTC pour l'année 2018.

Présentation du plan de financement 2018/2019 actualisé détaillé comme il suit :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
<b>Renouvellement de la marque</b>	<b>7 841.16 €</b>	<b>8 609.39 €</b>			
<b>Audits qualité</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>LEADER</b>		
<i>dont Othe Armance</i>	<i>1600.00 €</i>	<i>1600.00 €</i>	<i>dont Othe Armance</i>	<i>4 060.98 €</i>	
<i>dont Déodatie</i>	<i>400.00 €</i>	<i>400.00 €</i>	<i>dont Déodatie</i>		<i>6 064.00 €</i>
<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>2000.00 €</i>	<i>2000.00 €</i>	<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>6 334.70 €</i>	
<b>Soirées festives de labellisation</b>	<b>3 841.16 €</b>	<b>4 609.39 €</b>			
<i>dont Othe Armance</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<b>Région Grand Est</b>		
<i>dont Déodatie</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>dont Othe Armance</i>	<i>0 €</i>	
<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>3 841.16 €</i>	<i>4 609.39 €</i>	<i>dont Déodatie</i>		<i>0 €</i>
<b>Cotisation Bistrot de Pays</b>	<b>2 220.00 €</b>	<b>2 664.00 €</b>	<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>2 111.57 €</i>	
<i>dont Othe Armance</i>	<i>740.00 €</i>	<i>888.00 €</i>			
<i>dont Déodatie</i>	<i>740.00 €</i>	<i>888.00 €</i>	<b>Autofinancement</b>		
<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>740.00 €</i>	<i>888.00 €</i>			
<b>Court-métrage</b>	<b>9 838.24 €</b>	<b>11 777.20 €</b>			
<b>Réalisation du court-métrage</b>	<b>9 515.00 €</b>	<b>11 418,00 €</b>	<i>dont Othe Armance</i>		<i>9 34.72 €</i>
<i>dont Othe Armance</i>	<i>3 171.66 €</i>	<i>3 806.00 €</i>	<i>dont Déodatie</i>	<i>2 284.30 €</i>	<i>1516.00 €</i>
<i>dont Déodatie</i>	<i>3 171.67 €</i>	<i>3 806.00 €</i>	<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>2 111.56 €</i>	<i>1711.56 €</i>
<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>3 171.67 €</i>	<i>3 806.00 €</i>			
<b>Frais de réception lancement court-métrage</b>	<b>323.24 €</b>	<b>359.20 €</b>			
<i>dont Othe Armance</i>	<i>161,62 €</i>	<i>179.60 €</i>			
<i>dont Déodatie</i>	<i>161,62 €</i>	<i>179.60 €</i>			
<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>			
<b>Communication</b>	<b>3 399.00 €</b>	<b>4078.80 €</b>			
<b>Brochure</b>	<b>2016.00 €</b>	<b>2419.20 €</b>			
<i>dont Othe Armance</i>	<i>672.00 €</i>	<i>806.40 €</i>			
<i>dont Déodatie</i>	<i>672.00 €</i>	<i>806.40 €</i>			
<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>672.00 €</i>	<i>806.40 €</i>			
<b>Autres outil de communication</b>	<b>1 383.00 €</b>	<b>1659.60 €</b>			
<i>dont Othe Armance</i>	<i>/</i>	<i>/</i>			
<i>dont Déodatie</i>	<i>1 250.00 €</i>	<i>1 500.00 €</i>			
<i>dont Pays de Chaumont</i>	<i>133.00 €</i>	<i>159.60 €</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>23 298.40 €</b>	<b>27 129.39 €</b>		<b>27 129.39 €</b>	

Il est proposé au Conseil Syndical :

**De valider** plan de financement prévisionnel 2018-2019 présenté ci-dessus

**D'autoriser** le Président à solliciter les aides de LEADER et de la Région Grand Est pour financer l'action de coopération et à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce projet

**De dire que** les crédits supplémentaires, à savoir : 3 806 euros de dépenses (court métrage ajouté en dépenses) au compte 6238 et 1 964 euros de recettes Leader au compte 7477 (4 100 euros inscrits au BP2019 déduits des 6 064 euros finalement prévus) liés au projet pour 2019 seront bien inscrits au BP 2019 par vote de la Décision Modificative N°1

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20190319/006 : Modification statutaire N°4

Le Président préconise de prendre la compétence SCOT et présente aux membres du conseil syndical la modification statutaire n°4 des statuts du PETR par Modification de l'article 7 « : compétences et missions exercées par le PETR aux lieux et place de ses membres » en y ajoutant un point 6. Elaboration, révision et modification SCOT

Selon l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : les modifications statutaires du Syndicat Mixte seront entérinées par un arrêté préfectoral en suivant la procédure suivante : à compter de la notification de cette délibération, chaque collectivité membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Il est proposé au Conseil Syndical :

**D'accepter** la modification statutaire n°4 du PETR du Syndicat Mixte présentée ci-dessus

**De dire que** chaque collectivité délibérera sur demande du Président, selon les termes de la délibération du conseil syndical et transférera la compétence SCOT sur cette même délibération

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20190319/007 : Renouveau de la participation au défi « au boulot, j'y vais à vélo »

Le Président passe la parole à **Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier** qui expose :

Dans un objectif de sensibilisation du grand public, le PETR du Pays de la Déodat souhaite renouveler sa participation au défi « Au boulot, j'y vais à vélo » qui se déroulera durant deux semaines de juin (prévue du 3 au 16 juin 2019 – sous réserve de modification).

- Pour sa première édition, sur notre territoire, le défi avait mobilisé 3 structures dont une gagnante du défi.
- Pour sa 2ème édition, sur notre territoire, le défi avait mobilisé 8 structures dont une gagnante du défi. L'objectif de cette année est de faire davantage connaître le défi et d'avoir de nouveaux participants.

Le défi s'adresse à toutes les entreprises, services publics, établissements scolaires... Les structures volontaires sont mises en compétition sur la base des distances parcourues à vélo durant deux semaines. Comparées par catégorie, les structures ayant parcouru le plus de kilomètres sont récompensées. Des lots spécifiques peuvent être envisagés sur notre territoire. En parallèle, les distances parcourues sont valorisées en don pour une association définie au préalable par l'ensemble des collectivités organisatrices.

Cet événement est également l'occasion de sensibiliser les participants à la pratique responsable du vélo.

Afin d'uniformiser la communication et l'organisation avec l'ensemble des collectivités, le défi est régi par une convention commune portée cette année par le Pôle Mobilités et Transport de Mulhouse Alsace Agglomération

Cette convention permet également de financer :

- Les actions d'animations
- Les frais de gestion du site internet
- La cérémonie de remise des prix
- Les récompenses générales
- La subvention aux associations
- Le budget communication
- Le stagiaire

La participation du PETR du Pays de la Déodat, via la signature de ladite convention, s'élèvera à 1 000 euros et sera pris en charge à 100% par l'ADEME au titre de la décision de financement sur le poste d'Animatrice TEPCV.

Il est proposé au conseil syndical :

**De voter et approuver** le renouvellement de la participation du PETR au défi « Au boulot, j'y vais à vélo » présenté ci-dessus pour 2019

**D'autoriser** le Président à

- Engager toutes les dépenses nécessaires liées au projet
- Solliciter les subventions de l'ADEME
- Signer tous les documents nécessaires

**De dire que** les crédits sont bien inscrits au BP 2019, budget animation du chargé de mission TEPCV, subventionné à 100% par l'Ademe

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### **Délibération n°20190319/008 : Poste de Gestionnaire Leader 2014-2020 : vacance du poste, recrutement et modalités de rémunération**

Le Président passe la parole à Pascal MOHR, Vice-Président en charge du suivi du dossier et Président du GAL qui expose : Le Pays a recruté un gestionnaire LEADER par signature d'un CDD allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019. Par vote du BP 2019 en date du 18 décembre 2018 les crédits nécessaires pour un poste de gestionnaire LEADER sur toute l'année 2019 ont bien été inscrits.

Il est proposé au conseil syndical :

**De valider** le renouvellement du poste de Gestionnaire LEADER, dont la rémunération correspondra au grade d'Attaché Territorial, échelon 4, IB 518, IM 445, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 au plus tôt, pour une durée de 3 ans

**D'autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires.

**De dire que** les dépenses et recettes pour l'année 2019 sont déjà inscrites au BP 2019 et que les crédits pour les années 2020 et 2021 seront inscrits au BP lors de leur vote

**Suite aux prises de parole, il est précisé que :**

- Pascal MOHR évoque qu'une enveloppe réservataire est attribuée à notre GAL de l'ordre de 170 000 €. Par contre, il y a une incompréhension quant au choix de la clé de répartition de cette enveloppe aux 12 GAL lorrains.

**Le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### **Délibération n°20190319/009 : Poste de chargé de mission Climat Energie-transition énergétique : création, recrutement et modalités de rémunération**

Le Président passe la parole à Philippe GEORGEL Vice-Président en charge du suivi du dossier qui expose :

Le chargé de mission TEPCV actuel recruté jusqu'au 12 juin 2019 pour un an arrivant à terme, l'agent étant en arrêt maladie pour au moins 1 mois et peut-être jusqu'à la fin du contrat actuel, il est nécessaire de poursuivre le suivi des CEE et de recruter au plus tôt un nouveau chargé de mission. Maud DABRY précise que ce poste ne sera pas uniquement dédié au CEE, mais également le défi au boulot j'y vais à vélo, la valorisation du mobilier bois...

La mission du chargé de mission qui s'appuiera sur les orientations stratégiques définie par le Pays, et sera en étroite collaboration avec l'équipe projets et avec notamment le chargé de mission généraliste en charge de la coordination du programme TEPCV et le Conseiller en Energie Partagé (accompagnement des communes dans la gestion de leur patrimoine).

Il est proposé au conseil syndical :

**De valider**

- la création du poste de chargé de mission Climat Energie – transition énergétique dont la rémunération correspondra au grade d'Attaché Territorial, échelon 4, IB 518, IM 445, au plus tôt, pour une durée de 1 an.
- la possibilité de renouveler le poste pour cette même durée par décision du représentant légal sous condition d'obtention des financements du poste.

**De dire que**

- Une partie des dépenses 2019 sont déjà inscrites au BP 2019 lors de son vote du 18 décembre 2018.
- la recette issue des CEE sont déjà inscrites au BP 2019 lors de son vote du 18 décembre 2018.

- Les dépenses et recettes supplémentaires seront inscrites au BP2019 lors du vote de la Décision Modificative N°2 votée lors d'un prochain conseil
  - Les crédits seront inscrits au BP 2020 et autres Budgets à venir en cas de reconduction du poste
  - Le tableau des effectifs 2019 sera modifié par une délibération à venir
- D'autoriser le Président**
- solliciter l'aide de la Région Grand Est et autres financeurs possibles
  - signer tous les documents nécessaires, notamment en cas de reconduction du poste

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**  
*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20190319/010 : Décision Modificative N°1 au BP 2019

**Le Président** passe la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR** qui donne lecture du détail de la DM N°1 proposée au vote :

**Vu** le vote du BP 2019 en date du 18 décembre 2018

**Vu** l'inscription de 581 913.50 euros au chapitre 12 « charges de personnel » ne tenant pas compte des revalorisations indiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'il est donc nécessaire d'inscrire 2 150 euros supplémentaires au compte 64131 et 30 euros au compte 6218

8

**Vu** la nécessité d'inscrire 750 euros de frais de dossier pour la ligne interactive ouverte à la caisse d'Épargne au compte 627 du chapitre 11 initialement prévus au compte 6615 du chapitre 66 par vote du BP 2019, sans modifier le montant prévu au BP 2019 pour les intérêts au vu des intérêts redevables au Crédit Agricole

**Vu** qu'il est nécessaire d'inscrire des dépenses supplémentaires, à savoir 12 400 euros au compte 6227 et les recettes supplémentaires au compte 7788 pour le remboursement de l'assurance au compte 7788 à hauteur de 11 067 euros concernant la procédure judiciaire en cours pour le remboursement de la caution METHAVAL

**Vu** la nécessité d'inscrire 100 euros de dépenses au compte 6065 pour l'achat de livres pour la structure

**Vu** la demande du 18/10/18 envoyée à la Préfecture de la Région pour le solde de la subvention liée à l'opération « Référents Energie Hébergeurs » pour laquelle le PETR a perçu un acompte de 2 719.85 euros le 17/11/16. Au vu des dépenses justifiées, le Pays est redevable de 1 090.32 euros sur la subvention déjà perçue, un mandat au compte 673 devra donc être émis en 2019

**Vu** le titre N°369 émis en 2017 pour un montant de 200 500 euros destiné à la CASDDV et qu'il est nécessaire de réduire ce titre pour un montant de 139.45 par mandat de 139.45 euros au compte 45822

**Vu** la délibération n° 20190319/005 validant le plan de financement actualisé du projet de coopération LEADER sur le projet Bistrot de Pays, validant ainsi l'ajout de 3 806 euros de dépenses au compte 6238 et 1 964 euros de recettes de fonds LEADER au compte 7477 du BP 2019.

Détail de la décision modificative N°1 au budget 2019 :

Chapitre / Compte - Intitulé	DEPENSES	Chapitre / Compte - Intitulé	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 13 041.00</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 13 041.00</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>- 6 535.32</b>		
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>+ 16 306.00</b>		
6065 – Livres	+ 100.00	<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>+ 1 974.00</b>
6227 – Frais d’actes et de contentieux	+ 12 400.00	7477 – Budgets communautaire et fonds structurels	+ 1 974.00
6238 – frais divers de publication	+ 3 806.00		
<b>012 – Charges de personnel</b>	<b>+ 2 180.00</b>		
6218 – Autres personnel Extérieurs	+ 30.00		
64131 – personnel non titulaire	+ 2 150.00		
<b>067 Charges Exceptionnelles</b>	<b>+ 1 090.32</b>	<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>+ 11 067.00</b>
673 – Titres annulés (sur exercices antérieures)	+ 1 090.32	7788 – Produits exceptionnels divers	+ 11 067.00

Chapitre / Compte - Intitulé	DEPENSES	Chapitre / Compte - Intitulé	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 0.00</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 0.00</b>
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>-139.45</b>		
<b>45822 – Compte de tiers HMD (avant 2018)</b>	<b>+139.45</b>		

Il est proposé au conseil syndical :

**De voter** la décision modificative N°1 comme détaillée ci-dessus

**D’autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires.

9 **Pas de prise de parole, le Président soumet la DM N°1 au vote.**

*DM N°1 au BP 2019 votée à l’unanimité*

La séance est levée à 20h20.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 25 mars 2019

Le Secrétaire de séance, Lucien DEBLAY



Le Président du PETR, Guy DROCCHI

**REÇU LE :**

26 MARS 2019

SOUS-PREFECTURE de  
SAINT-DIE des VOSGES